

Argumentaire

Initiative populaire "Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!"

De quoi s'agit-il ?

Le 8 juin prochain, le peuple et les cantons seront appelés à se prononcer sur l'initiative populaire "Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!". Le texte de l'initiative est le suivant:

Les dispositions transitoires de la constitution fédérale sont complétées comme suit:

Art. 20 (nouveau)

¹Toutes les négociations entamées, avant le vote du peuple et des cantons sur l'initiative populaire fédérale "Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!", en vue d'une adhésion de la Suisse à la Communauté européenne (CE) sont rompues.

²De nouvelles négociations ne peuvent être entamées sans l'accord du peuple et des cantons.

Historique

L'initiative a été lancée par les Démocrates suisses et la Ligue des Tessinois (Lega) en août 1992, pendant la campagne sur l'EEE. Les auteurs de l'initiative ont agi en réaction à la demande d'ouverture de négociations en vue de l'adhésion à l'UE formulée par le Conseil fédéral en mai 1992. La récolte des signatures a battu son plein jusqu'à la votation sur l'EEE, le 6 décembre 1992. Par la suite, elle s'est faite avec plus de difficultés.

L'initiative a été déposée le 20 janvier 1994, munie de 101 337 signatures valables. Elles provenaient presque toutes de Suisse alémanique, avec des pointes de 25 000 à ZH, 22 000 à BE et 10 000 à SG. Les auteurs de l'initiative ayant délaissé la Suisse romande, l'initiative n'y a bénéficié d'aucun soutien. Le Conseil fédéral et le Parlement ont rejeté résolument l'initiative.

Dans son message du 23 août 1995, le Conseil fédéral a recommandé le rejet de l'initiative et renoncé à lui opposer un contre-projet. Le Parlement a suivi l'avis du Conseil fédéral, en rejetant l'initiative par 174 voix contre 10 au Conseil national et 37 voix sans opposition au Conseil des Etats. Aux Chambres, l'initiative n'a trouvé grâce qu'auprès de ses auteurs.

Relations Suisse-Europe: état de la situation

Après le refus de l'EEE en 1992, le Conseil fédéral a demandé à l'UE l'ouverture de négociations bilatérales. Celles-ci se sont ouvertes en 1994, elles se termineront probablement cette année. Elles portent sur sept dossiers: la recherche, l'accès au marché agricole, les obstacles techniques au commerce, les transports terrestres et aériens, la circulation des personnes et les marchés publics.

La demande d'ouverture de négociations en vue de l'adhésion à l'UE, déposée par le Conseil fédéral en 1992, est gelée. Aucune négociation d'adhésion n'a eu lieu et la demande ne prévoit pas de délai quant à leur ouverture.

Principaux arguments contre l'initiative

En matière d'adhésion à l'UE et de politique extérieure, **les droits démocratiques sont pleinement garantis. La procédure prévue par l'initiative est inutile.**

- **Une adhésion de la Suisse à l'UE serait obligatoirement soumise à l'approbation du peuple et des cantons**

En vertu de la Constitution fédérale (art. 89, al.5 Cst), une éventuelle adhésion à l'Union européenne sera obligatoirement soumise à la procédure démocratique la plus exigeante que nous connaissions: l'approbation par le peuple et des cantons. Même si l'adhésion est un enjeu très important, il est absurde de prévoir deux votations à ce sujet.

- **Le Parlement a un droit de regard sur la politique extérieure du Conseil fédéral**

En cas de négociations d'adhésion avec l'UE, le Conseil fédéral serait tenu d'y associer étroitement les Chambres fédérales, en vertu de l'art. 47^{bis}a) de la Loi sur les rapports entre les Conseils (LREC). Les présidents du Conseil national et du Conseil des Etats, ainsi que leurs commissions de politique extérieure seraient informés et consultés. C'est une garantie supplémentaire du respect des droits démocratiques.

Par ailleurs, d'éventuelles négociations en vue de l'adhésion seraient menées en étroite collaboration avec les cantons: Conférence des gouvernements cantonaux et Groupe de contact Confédération/cantons.

Sous prétexte de renforcer les droits populaires en matière de politique extérieure, **l'initiative a de graves conséquences pour la Suisse.**

- **Risque de blocage du système politique**

Des revendications de même type pourraient naître tant en matière de politique extérieure (p.ex. prérotation sur l'ONU) que de politique intérieure (p. ex. armée, fiscalité, ...). Si une consultation préalable du souverain devait s'étendre à d'autres domaines, toute décision politique risquerait de se trouver bloquée et la démocratie directe menacée.

- **Un système contraire à l'esprit de la démocratie**

Le système prévu par l'initiative conduirait le peuple à se prononcer sur un projet fantôme. Au moment de la votation, le contenu du traité d'adhésion ne serait pas connu. Dans ces conditions, il serait impossible de voter en connaissance de cause. Qui prendrait la décision d'acheter une maison, sans en connaître ni les plans ni le coût ?

- **Menaces pour nos relations avec l'Europe**

Une acceptation de l'initiative aurait un effet très négatif sur l'ensemble de nos relations avec l'Europe. Or, de par sa position géographique et l'intensité de ses échanges économiques et culturels avec l'Europe, la Suisse doit maintenir de bonnes relations avec ses voisins.

Environ deux tiers des exportations suisses sont destinés aux pays de l'UE. Il est dès lors très important que les autorités suisses puissent conclure des accords avec l'UE pour s'assurer le meilleur accès possible au marché européen.

- **Isolationnistes: renforcés**

Accepter l'initiative, c'est donner raison à ceux qui pensent que la Suisse est une île.

- **Le Conseil fédéral privé de compétences**

En prévoyant un vote préalable sur l'ouverture de négociations en vue de l'adhésion, l'initiative ôte des compétences au Conseil fédéral. L'article 102 de la Constitution prévoit que le Conseil fédéral a l'obligation de veiller aux intérêts de la Suisse dans la conduite de la politique extérieure. Il est habilité à entreprendre des négociations avec un pays ou une organisation supranationale pour conclure des accords avec eux. Il n'y a aucune raison de lui ôter la possibilité d'ouvrir des discussions en vue d'une adhésion à l'UE.

Par ailleurs, **cette initiative inutile coûterait cher au contribuable**. Elle obligerait en effet le peuple et les cantons à se déterminer deux fois sur le même sujet, entraînant un surcroît de travail administratif et des frais supplémentaires importants.

Réponse aux arguments des initiants

... Le Conseil fédéral ne doit pas perdre son temps et notre argent à négocier l'adhésion à l'UE.

Le Conseil fédéral ne mène actuellement aucune négociation d'adhésion à l'UE, mais uniquement des négociations bilatérales qui doivent déboucher sur un accord améliorant l'accès de la Suisse au marché européen.

... Le Conseil fédéral doit retirer la demande d'ouverture de négociations en vue de l'adhésion qu'il a déposée à Bruxelles.

Le Conseil fédéral s'est prononcé contre le retrait de la demande d'ouverture de négociations en vue de l'adhésion, pour ne pas entamer sa crédibilité, tant en Suisse qu'à l'étranger. Il lui appartient de formuler des objectifs à long terme en matière de politique extérieure. Son objectif d'adhésion à l'UE est précisément l'un de ces objectifs. Pour lui, un retrait ne saurait être interprété autrement que comme le changement d'une stratégie fixée pour le long terme. Le retrait de la demande d'ouverture de négociations en vue de l'adhésion n'apporterait aucun avantage à la Suisse, ni sur le plan extérieur, ni sur le plan intérieur.

... Au lieu de se concentrer sur l'UE, le Conseil fédéral ferait mieux de résoudre les problèmes internes, comme le chômage.

Comme 60% des exportations suisses sont destinées à l'Union européenne, il est dans l'intérêt de la Suisse d'entretenir d'excellentes relations commerciales avec l'Union pour instaurer des conditions-cadre favorables à son industrie d'exportation. De bonnes conditions-cadre se répercutent immédiatement sur le niveau de l'emploi. De plus, l'acceptation de l'initiative ne mettrait pas un terme au débat européen, bien au contraire.

Conclusion:

Le comité suisse "Contre une démocratie illusoire - non à l'initiative ir-réaliste DS/Lega" est composé de membres des partis suivants:

PRD, PDC, PS, UDC, AdI, PES, et PLS.

Il rejette l'initiative "Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide", car:

- ♦ elle est inutile
- ♦ elle empêche le citoyen de se prononcer en connaissance de cause
- ♦ elle est mensongère
- ♦ elle compromet la défense des intérêts de la Suisse à l'égard de l'étranger

NON à l'initiative irréaliste des DS et de la Lega le 8 juin prochain.